



NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

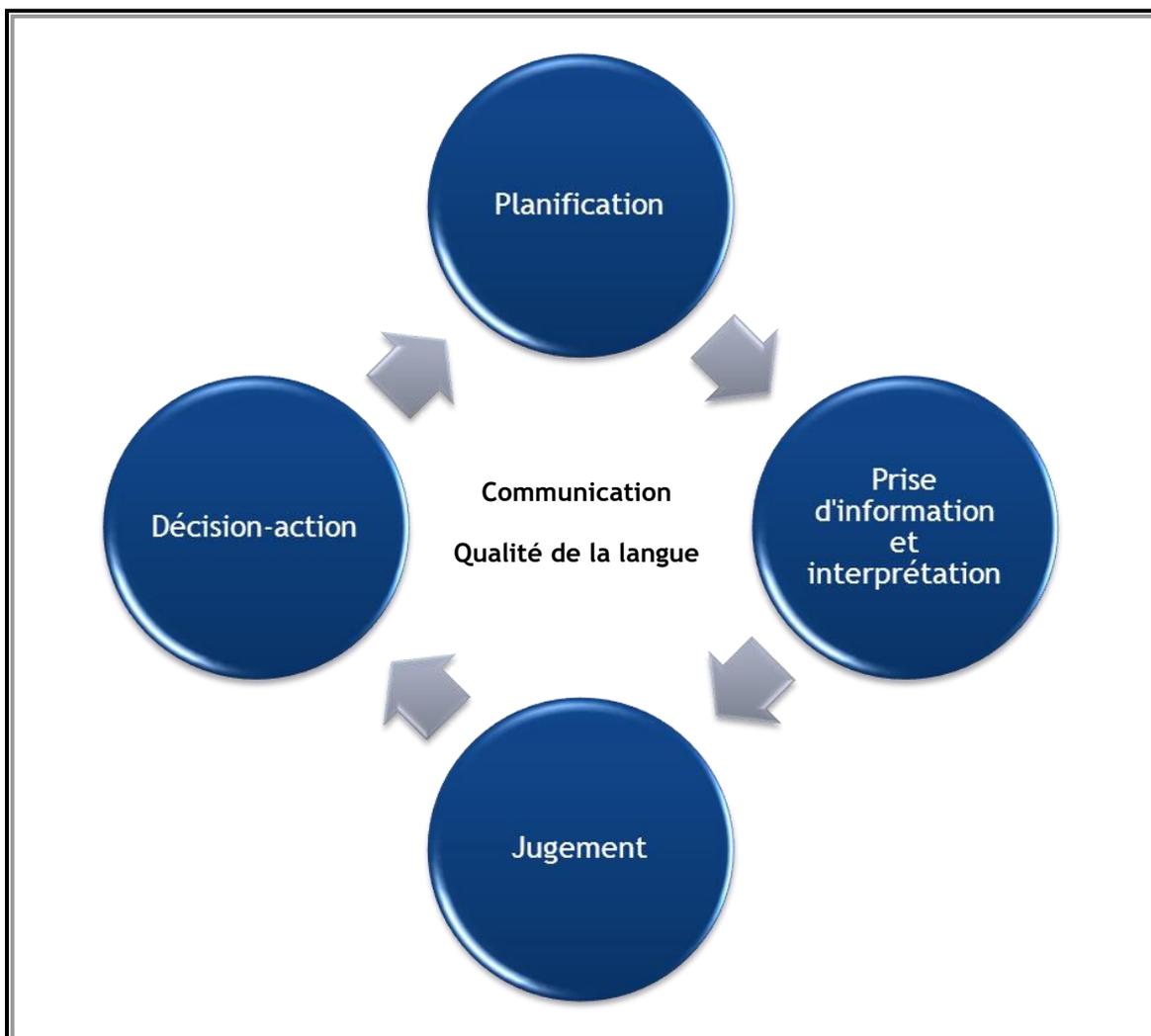


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

▪ Objet du document	3
▪ Buts du document	3
▪ Mécanisme de mise à jour	4
▪ Définition	4
▪ Date d'application	4

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

▪ 1. Planification de l'évaluation	5
▪ 2. Prise d'information et l'interprétation	7
▪ 3. Jugement	10
▪ 4. Décision-action	12
▪ 5. Communication	14
▪ 6. Qualité de la langue	18

ANNEXES

▪ Annexe 1 : Document d'information aux parents (Nature et moments des principales évaluations)	
▪ Annexe 2 : Trois formes de différenciation en évaluation	
▪ Annexe 3 : Modèle de la première communication	
▪ Annexe 4 : Messages codés pour la première communication et le bulletin	
▪ Annexe 5 : Programme et bulletin modifié	

RÉFÉRENCES	30
-------------------	-----------

Dans le présent document, la forme grammaticale masculine comprend aussi bien les hommes que les femmes.

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Introduction

Ce document présente les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'acte d'établissement Valléemont.

En fait, il est à noter que ces dernières indiquent les balises retenues par l'équipe-école relativement à la pratique évaluative qui y prévaut.

Les normes et les modalités sont établies en fonction des étapes du processus d'évaluation que constituent la *planification*, la *prise d'information* et l'*interprétation des données*, le *jugement* et la phase *décision-action*.

En outre, nous croyons qu'informer l'élève et ses parents fait partie de l'acte d'évaluer, ce qui nous amène donc à établir des normes et des modalités en considérant également la *communication* des résultats.

Enfin, conformément à la 8^e orientation de la *Politique d'évaluation des apprentissages*, à l'article 35 du *Régime pédagogique* et à l'article 22 de la *Loi sur l'instruction publique*, un segment complet est dédié à la *qualité de la langue* dans un bloc spécifique qui fait partie intégrante des normes et des modalités.

Buts du document

- Énoncer les normes et les modalités selon lesquelles se fait l'évaluation des apprentissages;
- Assurer que l'évaluation des apprentissages réalisés par les élèves est conforme au *Programme de formation de l'école québécoise* et aux *Cadres d'évaluation des apprentissages* qui :
 - ✓ présentent la pondération des compétences pour produire le résultat disciplinaire;
 - ✓ indiquent que l'évaluation doit prendre en compte la maîtrise des connaissances conformément à la progression des apprentissages (en matière d'acquisition, de compréhension et d'application) et leur niveau de mobilisation (ou de compétence) conformément au Programme de formation de l'école québécoise;
 - ✓ fournissent les critères d'évaluation explicites étant à la base de l'acte d'évaluer;
- Rendre public et officiel le cadre général à l'intérieur duquel doit s'effectuer l'évaluation des apprentissages des élèves de notre établissement;
- Garantir à l'élève et à ses parents le droit à une évaluation juste, égale et équitable de ses apprentissages.

Mécanisme de mise à jour

Dans la démarche d'élaboration des normes et des modalités de l'établissement scolaire, des considérations devront être envisagées à la lumière des constats issus de l'analyse de la mise en œuvre de ce document.

Voici les principaux aspects légaux relatifs aux rôles des enseignants, de la direction d'école, des parents, du conseil d'établissement et du centre de services scolaire :

- le directeur d'école informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions des normes et des modalités qu'il approuve (*LIP, art. 96.13, 4^e alinéa*);
- le directeur d'école soumet à la consultation du conseil d'établissement les normes et les modalités de communication proposées par les enseignants (*LIP, art. 96.15*);
- le directeur d'école remet aux parents, en début de l'année, un résumé des normes et des modalités, notamment des modalités d'évaluation des apprentissages - nature et période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières (*RP, art. 20, 4^e alinéa*).

De son côté, « *Le centre de services scolaire s'assure que l'école évalue les apprentissages de l'élève et applique les épreuves imposées par le ministre. Elle peut imposer des épreuves internes dans les matières qu'elle détermine (...).* » (*LIP, art.231*)

La validité des choix effectués dans cet encadrement local d'évaluation des apprentissages sera **révisée sur une base annuelle**. Une attention particulière sera portée aux modalités qui découlent du *Régime pédagogique* et de *l'Instruction annuelle*, en fonction des nouvelles éditions de ces documents.

Définitions

L'établissement des normes et des modalités d'évaluation repose sur une compréhension commune de ce qu'on entend par norme ou par modalité d'évaluation. Les caractéristiques suivantes font partie de leur définition.

Une norme...

- est une référence commune;
- provient d'un consensus au sein de l'équipe-école;
- possède un caractère prescriptif;
- peut être révisée au besoin;
- est harmonisée au PFEQ;
- respecte la *Loi sur l'instruction publique* et le *Régime pédagogique*;
- s'appuie sur la *Politique d'évaluation des apprentissages* et sur la *Politique de l'adaptation scolaire* du MELS.

Une modalité...

- est un moyen concret pour réaliser une norme;
- précise les conditions d'application de la norme;
- peut être révisée au besoin;
- oriente les stratégies;
- indique des moyens d'action;
- est propre à un établissement et prescriptive.

Date d'application

Ce document a été approuvé en juin 2013 et sera révisé à chaque année scolaire.



PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION	PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION	JUGEMENT	DÉCISION-ACTION	COMMUNICATION	QUALITÉ DE LA LANGUE
-------------------------------	---------------------------------------	----------	-----------------	---------------	----------------------

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION

Normes	Modalités
<p>1.1 La planification de l'évaluation est une responsabilité de l'enseignant qu'il assume, au besoin, en collégialité.</p>	<p>1.1.1 Les enseignants établissent annuellement la nature et les moments des principales évaluations des apprentissages (les connaissances et les compétences disciplinaires ou les compétences d'éducation préscolaire).</p>
	<p>1.1.2 Au primaire, dans le cas d'une épreuve obligatoire « centre de services scolaire », la pondération sur le résultat du 2^e bulletin est établie à 20%.</p>
<p>1.2 La planification de l'évaluation respecte le <i>Programme de formation de l'école québécoise</i>, la <i>Progression des apprentissages</i> et les <i>Cadres d'évaluation des apprentissages</i> afférents aux programmes disciplinaires.</p> <p>Pour les élèves présentant une déficience intellectuelle de moyenne à profonde, les programmes adaptés à cette clientèle s'appliquent.</p>	<p>1.2.1 Au primaire, la planification de l'évaluation de l'enseignant prend en considération les connaissances et les compétences disciplinaires, ce qui se traduit par le choix ou l'élaboration de tâches dont l'évaluation se fonde sur les critères d'évaluation des <i>Cadres d'évaluation des apprentissages</i>.</p> <p>Au préscolaire, dans les situations proposées, l'enseignante notera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies et connaissances à développer et à acquérir; - Les attitudes et comportements à développer; - Les démarches à élaborer avec les enfants; - Les pistes pour amener la réflexion des enfants; - Les intentions d'observations.
	<p>1.2.2 Au primaire, chaque équipe-niveau détermine une compétence parmi les quatre suivantes qui fera l'objet de commentaires au 1^{er} et au 2^e bulletins : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et savoir travailler en équipe (voir annexe 1).</p>

Normes	Modalités
<p>1.3 La planification de l'évaluation tient compte des deux fonctions de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'aide à l'apprentissage en cours d'année; ▪ la reconnaissance du niveau d'acquisition et de mobilisation des connaissances de la fin de l'année ou du cycle. 	<p>1.3.1 La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'enseignement.</p> <p>Ainsi, l'enseignant choisit ou élabore ses outils d'évaluation et de consignation en fonction des apprentissages faits en classe : il peut collaborer avec ses collègues dans le choix et le développement d'outils d'évaluation.</p>
<p>1.4 La différenciation de l'apprentissage et de l'évaluation fait partie intégrante de la planification.</p>	<p>1.4.1 La flexibilité pédagogique concerne tous les élèves, l'adaptation et la modification concernent les élèves qui présentent des besoins particuliers en fonction de leur plan d'intervention (voir l'annexe 2 : Trois formes de différenciation en évaluation).</p>
	<p>1.4.2 Les implications relatives aux modifications doivent être communiquées aux parents.</p>
	<p>1.4.3 À chaque début d'année, l'enseignant doit prendre connaissance du dossier d'aide particulière de l'élève afin de tenir compte des mesures mises en place pour répondre à ses besoins.</p>



PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION	PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION	JUGEMENT	DÉCISION-ACTION	COMMUNICATION	QUALITÉ DE LA LANGUE
-------------------------------	---------------------------------------	----------	-----------------	---------------	----------------------

PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION

Normes	Modalités
<p>2.1 La prise d'information et l'interprétation sont sous la responsabilité de l'enseignant et, au besoin, d'autres membres du personnel qui œuvrent auprès de l'élève.</p>	<p>2.1.1 L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes et en nombre suffisant sur les apprentissages de l'élève à l'aide d'outils formels ou informels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ choisis ou produits par lui sous réserve des épreuves imposées; ▪ échelonnés dans le temps.
	<p>2.1.2 Les outils choisis par l'enseignant permettent d'évaluer les connaissances ainsi que les compétences.</p> <p>Au préscolaire, l'observation est le moyen privilégié et porte sur des attitudes, des comportements, des démarches, des stratégies et des réalisations.</p>
	<p>2.1.3 L'élève peut participer à la prise d'information en fournissant les traces dont la nature est définie par l'enseignant (autoévaluation, la coévaluation et l'évaluation par les pairs).</p>
	<p>2.1.4 Pour les élèves bénéficiant d'un plan d'intervention, la prise d'information et l'interprétation des données peuvent relever d'une équipe multidisciplinaire (enseignants et autres membres du personnel qui œuvrent auprès de l'élève).</p>
	<p>2.1.5 L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté durant la réalisation de la tâche.</p>

Normes	Modalités
<p>2.2 La prise d'information et l'interprétation des données s'appuient sur les <i>Cadres d'évaluation des apprentissages</i> et sur la <i>Progression des apprentissages</i> afférents aux programmes disciplinaires.</p> <p>Au préscolaire, elles s'appuient sur les critères d'évaluation du <i>Programme d'éducation préscolaire</i>.</p> <p>En classe de progrès continus, elles s'appuient sur les programmes adaptés à la clientèle.</p>	<p>2.2.1 L'enseignant utilise des outils d'évaluation conçus en fonction des critères d'évaluation du <i>Cadre d'évaluation des apprentissages</i> concerné ou, au préscolaire, en fonction des critères d'évaluation des six compétences du préscolaire.</p>
	<p>2.2.2 L'enseignant s'assure de couvrir avant la fin de l'année l'ensemble des critères d'évaluation des compétences.</p>
	<p>2.2.3 L'enseignant informe l'élève et s'assure qu'il comprenne bien ce qui est attendu (critères d'évaluation retenus et exigences) dans les tâches à exécuter à l'intérieur des diverses situations d'apprentissage et d'évaluation.</p>
	<p>2.2.4 L'enseignant s'assure que les mesures d'adaptation soient conformes aux modalités préalablement inscrites au plan d'intervention afin de répondre aux besoins particuliers de certains élèves.</p>
	<p>2.2.5 L'enseignant s'assure que les <u>modifications</u> qu'il fait aux <u>critères d'évaluation</u> soient conformes aux modalités préalablement inscrites au plan d'intervention afin de répondre aux besoins particuliers de certains élèves.</p>

Normes	Modalités
<p>2.3 La prise d'information et l'interprétation se font en cours d'apprentissage et à la fin de l'année ou du cycle.</p>	<p>2.3.1 L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données variées, pertinentes et en nombre suffisant sur les apprentissages de l'élève (acquisition et mobilisation des connaissances) au cours d'activités régulières en classe tout au long de l'année et à la fin de l'année.</p>
	<p>2.3.2 Les annotations sur les productions de l'élève et les interventions de l'enseignant permettent à l'élève de jouer un rôle actif dans ses apprentissages.</p>
	<p>2.3.3 L'interprétation des données se fait à partir des critères d'évaluation des compétences concernées et, en fin d'année ou de cycle, à partir des attentes prévues pour chaque compétence.</p>
<p>2.4 Au primaire, la prise d'information dans le cadre d'épreuves "centre de services scolaire" ou ministérielles revêt un caractère officiel assujetti à des modalités relatives à la présence de l'élève.</p>	<p>2.4.1 L'enseignant ne peut retirer à l'élève le droit de se présenter à une épreuve obligatoire en raison d'absences répétées.</p>
	<p>2.4.2 Les motifs valables pour justifier une absence motivée lors d'une épreuve sont des événements importants comme les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une maladie sérieuse ou un accident (confirmés par une attestation médicale); ▪ le décès d'un proche; ▪ une convocation d'un tribunal; ▪ une participation d'envergure préalablement autorisée par la direction de l'école ou par le MEES; ▪ Un retrait recommandé par la Santé publique et en lien avec la pandémie de COVID-19, que ce soit par isolement préventif, dans l'attente d'un résultat de test ou pour un cas confirmé.
	<p>2.4.3 Selon ces conditions, l'élève qui a une absence motivée lors d'une épreuve doit présenter à l'école une copie de l'attestation ou de toute autre pièce qui justifie valablement son absence et, dans le cas précis de la COVID-19, il doit répondre aux consignes exigées par le ministère de l'éducation et par la santé publique. Le cas échéant, l'enseignant établit son jugement à partir des productions antérieures de l'élève recueillies vers la fin de l'année;</p>



PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION	PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION	JUGEMENT	DÉCISION-ACTION	COMMUNICATION	QUALITÉ DE LA LANGUE
-------------------------------	---------------------------------------	----------	-----------------	---------------	----------------------

JUGEMENT

Normes	Modalités
<p>3.1 Le jugement est sous la responsabilité de l'enseignant et, au besoin, d'autres membres du personnel qui œuvrent auprès de l'élève.</p> <p>Le jugement se fait à l'aide de références communes pour tous les élèves d'un même niveau.</p>	<p>3.1.1 Les enseignants développent une vision et une compréhension commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des exigences liées aux critères d'évaluation du <i>Cadre d'évaluation des apprentissages</i>; ▪ des attentes de fin d'année pour le préscolaire ou de fin de cycle pour le primaire relatives aux diverses compétences; ▪ de la pertinence et de la suffisance des données nécessaires pour porter un jugement.
	<p>3.1.2 Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute, au besoin, de la situation de certains élèves avec les membres de l'équipe concernés.</p>
	<p>3.1.3 Au préscolaire, au bulletin 1, l'enseignante pose un jugement sur l'état du développement des compétences. Au bulletin 2, le jugement concerne le niveau de développement atteint en référence aux attentes de fin d'année.</p> <p>3.1.4 Au primaire, le résultat disciplinaire apparaissant pour chaque matière au bulletin 2 représente le bilan portant sur l'ensemble des apprentissages du programme d'étude. Toutefois, le résultat est basé uniquement sur les traces recueillies au cours de la 2^e moitié d'année et sur l'épreuve « centre de services scolaire », s'il y a lieu.</p>
	<p>3.1.4 Le jugement tient compte des besoins et des capacités des élèves. Ce qui est évalué doit nécessairement avoir fait l'objet d'apprentissage.</p>

Normes	Modalités
<p>3.2 Le jugement repose sur des informations <u>pertinentes, variées et suffisantes</u> qui correspondent aux apprentissages des élèves.</p>	<p>3.2.1 L'enseignant pose son jugement à partir de <u>différents moyens</u> d'évaluation (observations, entrevues, communications écrites ou orales, situations d'évaluation, épreuves, tests de connaissances, réalisations diverses, etc.) qui sont conçus conformément aux divers programmes et aux cadres d'évaluation.</p>
	<p>3.2.2 Au primaire, l'enseignant, pour une compétence ou une discipline, peut mettre en place une évaluation critériée (avec un seuil de réussite et des niveaux d'atteinte) plutôt que par cumul de points et peut, pour ce faire, faire usage du <i>Barème d'évaluation - Acte d'établissement Vallémont</i> présenté en annexe.</p>
	<p>3.2.3 L'enseignant, qui met en place des adaptations ou des modifications à la suite des recommandations contenues dans le plan d'intervention d'un élève, doit en garder une trace et considérer ces adaptations ou ces modifications dans les jugements portés sur les compétences de cet élève aussi bien au cours de l'année qu'à la fin de l'année ou du cycle.</p>

3.3 Au primaire, pour les autres compétences (exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et savoir travailler en équipe), l'enseignant porte un jugement sous la forme d'un commentaire.

3.2.4 L'enseignant se rapporte à la banque de commentaires pour actualiser son jugement à l'égard des autres compétences.



PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION	PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION	JUGEMENT	DÉCISION-ACTION	COMMUNICATION	QUALITÉ DE LA LANGUE
-------------------------------	---------------------------------------	----------	-----------------	---------------	----------------------

DÉCISION-ACTION

Normes	Modalités
<p>4.1 En cours d'année, des décisions pédagogiques sont prises pour soutenir le développement des compétences et la progression des apprentissages.</p>	<p>4.1.1 L'enseignant établit une démarche pédagogique, l'ajuste selon les besoins des élèves et s'assure d'une rétroaction régulière auprès de ceux-ci.</p>
	<p>4.1.2 L'enseignant et les intervenants concernés dressent un portrait des besoins de certains élèves et proposent différentes organisations pédagogiques (groupes de besoins, décloisonnement, récupération, enrichissement, soutien, etc.) ou différents services d'aide à mettre en place (ex. : orthopédagogie, orthophonie, psychoéducation, psychologie, éducation spécialisée, etc.) pour répondre à leurs besoins. Le tout est consigné dans le cadre de la démarche du plan d'intervention, s'il y a lieu.</p>
	<p>4.1.3 Pour les élèves contraints à recevoir un service de scolarisation à l'extérieur de l'école (maladie de longue durée, force majeure, etc.), l'enseignant demeure responsable de la planification de l'apprentissage et de l'évaluation; il assure ainsi le suivi des évaluations faites par l'élève.</p>

Normes	Modalités
<p>4.2 À la fin d'une année, des décisions en regard du cheminement scolaire de l'élève sont prises et des actions sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages.</p>	<p>4.2.1 Au dernier bulletin, la décision de passage repose sur le résultat final des compétences ainsi que sur le résultat disciplinaire final de l'élève pour les programmes d'études visés par les règles de cheminement scolaire (Régime pédagogique articles 28 et 30).</p>
	<p>4.2.2 À la fin de l'année, l'enseignant et les autres intervenants travaillant auprès des élèves ayant des besoins particuliers dressent un portrait de leurs apprentissages et de leur profil d'apprenant (bilans orthopédagogique, orthophonique, psychologique...). Des mesures de soutien appropriées à la poursuite de leurs apprentissages sont proposées.</p>
	<p>4.2.3 Les décisions relatives au cheminement scolaire de certains élèves ainsi que celles portant sur les mesures de soutien à lui offrir sont prises dans le cadre de la démarche du plan d'intervention (ex. : mesures d'adaptation, modification, redoublement...).</p>
	<p>4.2.4 La responsabilité de la décision de passage relève de la direction d'école. Le classement relève de la direction de l'école qui accueille l'élève.</p>
	<p>4.2.5 En fin d'année scolaire ou au début de l'année scolaire suivante, la direction de l'école s'assure que les informations relatives aux élèves présentant des besoins particuliers sont transmises d'un enseignant à l'autre (rencontre de concertation, lecture des plans d'intervention, ...).</p>



PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION	PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION	JUGEMENT	DÉCISION-ACTION	COMMUNICATION	QUALITÉ DE LA LANGUE
-------------------------------	---------------------------------------	----------	-----------------	---------------	----------------------

COMMUNICATION	
Normes	Modalités
5.1 L'école informe les parents sur la nature des évaluations qui permettent la réalisation des bulletins et sur la période où celles-ci sont prévues.	5.1.1 L'équipe-école précise les éléments d'évaluation (nature et période) qui doivent être transmis aux parents. Les éléments convenus sont consignés dans le modèle présenté à l'annexe 1 : il s'agit également de la forme que prendra l'information transmise aux parents.
5.2 Afin de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages et son comportement, l'école transmet une communication écrite autre qu'un bulletin au plus tard le 15 octobre.	5.2.1 Au primaire, le modèle convenu de la première communication est présenté à l'annexe 3. L'enseignant-titulaire choisit un commentaire pour les apprentissages (français et mathématique) et un commentaire pour le comportement, et ce, à l'aide de la banque de commentaires disponibles (annexe 4). Pour les matières anglais, langue seconde, musique, danse, et éducation physique, un commentaire sera inscrit sur les apprentissages et/ou sur le comportement. Au préscolaire, le modèle convenu est présenté à l'annexe 3.1.
	5.2.2 Les enseignants entrent les commentaires demandés avec le système en vigueur au plus tard le 16 novembre à 16 h 00.
	5.2.3 Ce document sera disponible sur Mozaïk Parents sous la rubrique <i>Mes enfants, Bulletin</i> , au plus tard le 20 novembre.

5.3 L'école transmet deux bulletins par année.	5.3.1 Les enseignants entrent les résultats demandés avec le système en vigueur au plus tard : <ul style="list-style-type: none"> le 18 janvier à 8h pour le premier bulletin; le 25 juin 16 h 00 pour le deuxième bulletin.
	5.3.2 La remise des bulletins est prévue selon les modalités suivantes, au plus tard : <ul style="list-style-type: none"> le 22 janvier pour le premier bulletin; le 10 juillet pour le deuxième bulletin. Le bulletin est disponible sur Mozaïk parents, sous la rubrique <i>Mes enfants, Bulletin</i> .

Normes	Modalités
5.4 Au primaire, une information chiffrée est inscrite aux bulletins <u>pour chaque discipline</u> ainsi que pour quelques compétences des disciplines suivantes : français, mathématique et anglais. Au préscolaire et pour certains élèves de la classe de progrès continus, le résultat est exprimé sous forme de cote.	5.4.1 L'enseignant communique un résultat qui s'appuie sur les critères d'évaluation de sa discipline ou de son programme pour les compétences couvrant une période d'apprentissage donnée en fonction de sa planification.
	5.4.2 Au primaire, pour l'année scolaire 2020-2021, un résultat disciplinaire pour toutes les matières apparaît à tous les bulletins.
	5.4.3 Au primaire, pour les matières français, langue d'enseignement, anglais, langue seconde et mathématique un résultat <u>par compétence</u> est inscrit à tous les bulletins. Au préscolaire, une cote est inscrite à tous les bulletins.
	5.4.3 À chaque discipline, l'enseignant peut ajouter un ou des commentaires qui soutiennent son jugement à l'aide de la banque de commentaires disponibles.

5.4.4 Au bulletin 2 du primaire, toutes les compétences sont évaluées. C'est également à ce bulletin que le résultat d'une épreuve obligatoire « centre de services scolaire » est considéré, et ce, selon la pondération établie préalablement (voir point 1.1.2).

Normes	Modalités
<p>5.5 Au primaire, les élèves HDAA dont les exigences aux programmes d'études sont modifiées peuvent bénéficier des exemptions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la moyenne du groupe; • l'obligation d'utiliser le cadre l'évaluation; • l'obligation d'inclure les résultats de l'élève à l'épreuve imposée par le MELS (20 %) dans le résultat final. 	<p>5.5.1 Le plan d'intervention précise les modifications apportées.</p>
	<p>5.5.2 L'enseignant remet à la secrétaire de l'école le nom des élèves pour qui un ou des programmes ont été modifiés en précisant les compétences concernées. Pour chaque élève, le code de la matière modifiée sera inscrit au bulletin.</p> <p><u>Exemple</u> <i>FRA6MO : FRA=Français, 6=nombre d'années de fréquentation, MO=Programme modifié</i></p>
	<p>5.5.3 Sous la rubrique « <i>Commentaires</i> », une note doit préciser que les exigences des programmes d'études ont été modifiées. Il peut s'agir d'un commentaire choisi dans la banque disponible (annexe 4) et/ou d'un commentaire ajouté à l'aide du petit crayon dans GPI. De plus, une planification des objectifs d'apprentissage pour chaque élève est déposée au dossier d'aide particulière de l'élève (Annexe 5).</p>
<p>5.6 Le <u>résultat final</u> par compétence est calculé à partir des deux bulletins, selon leur pondération respective (50% et 50%) et selon les résultats des épreuves imposées par le ministre.</p>	<p>5.6.1 L'école inscrit dans le bulletin, en pourcentage, le résultat disciplinaire <u>final</u> de l'élève, conformément aux pondérations décrites dans chacun des cadres d'évaluation afférents aux programmes.</p>
	<p>5.6.2 S'il y a lieu, les épreuves obligatoires MEES comptent pour 10% du résultat disciplinaire final.</p>
<p>5.7 Aux bulletins 1 et 2, des commentaires sont formulés sur une des quatre autres compétences retenues parmi celles qui sont imposées par le MELS : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et savoir travailler en équipe.</p>	<p>5.7.1 L'équipe-école, en collaboration avec le centre de service scolaire, détermine une banque de commentaires pour apprécier les apprentissages des élèves au regard des autres compétences, et ce, selon la répartition établie à l'étape de la planification.</p>

5.8 Au moins une fois par mois, des renseignements sont fournis aux parents d'un élève dans les cas suivants:

1° ses performances laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'études ou, en ce qui concerne un élève de l'éducation préscolaire, lorsque ses acquis laissent craindre qu'il ne sera pas prêt à passer en première année du primaire au début de l'année scolaire suivante;

2° ses comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école;

3° ces renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention de l'élève.

(Régime pédagogique 29.2)

5.8.1 Ces communications sont une responsabilité de l'enseignant qu'il assume, au besoin, en collégialité.

Ces renseignements ont pour but de favoriser la collaboration des parents et de l'école, et ce, dès l'apparition des difficultés.

5.8.2 La nature des informations contenues dans les communications concernent les apprentissages et/ou le comportement de l'enfant. Les communications se font sous les formes suivantes :

Moment	Forme
Septembre	Rencontre de parents.
Novembre	1 ^{ère} communication et note dans l'agenda, message écrit, rencontre de parents, téléphone ou plan d'intervention.
Janvier Juin	Bulletin et note dans l'agenda, message écrit, rencontre, téléphone ou plan d'intervention.
Octobre Décembre Février	Note dans l'agenda, message écrit, rencontre, téléphone ou plan d'intervention.
Mars Avril Mai	En avril, des rencontres de parents pourraient avoir lieu selon les besoins de chaque élève.

Note : Les normes 5.5 et 5.6 ne s'appliquent pas au préscolaire ni aux élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à profonde.



PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION	PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION	JUGEMENT	DÉCISION-ACTION	COMMUNICATION	QUALITÉ DE LA LANGUE
-------------------------------	---------------------------------------	----------	-----------------	---------------	----------------------

Normes	Modalités
6.1 La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et par les élèves.	6.1.1 L'ensemble des intervenants de l'école est mis à contribution dans la promotion de la qualité de la langue parlée et écrite.
6.2 La qualité de la langue parlée et écrite fait l'objet d'une intervention constante de la part des enseignants.	6.2.1 Les membres de l'équipe-cycle se concertent pour établir les dispositions pour la prise en compte de la qualité de la langue parlée et écrite (ex. : code de correction).
	6.2.2 Les élèves et les parents sont informés des dispositions établies relativement à la qualité de la langue.

ANNEXE 1**ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES AU PRIMAIRE**
Année scolaire **2020-2021**

Information aux parents
DOCUMENT À CONSERVER

Afin de vous permettre de suivre le cheminement scolaire de votre enfant, ce document vous informe sur le processus d'évaluation qu'il vivra au cours de la présente année scolaire. La première partie décrit brièvement le processus d'évaluation des apprentissages. La section centrale du document précise, pour chaque discipline, ce que l'enseignant ou l'enseignante planifie comme évaluation pour cette année. Finalement, vous trouverez, à la dernière page de ce document, les autres compétences qui feront l'objet d'une évaluation ainsi que le calendrier des communications officielles.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Dans toutes les disciplines, l'évaluation des apprentissages de votre enfant se fera en deux temps :

1. pendant chaque étape, il sera évalué par des tâches ponctuelles et régulières qui permettront à l'enseignant et à l'enseignante de vérifier les connaissances qu'il acquiert et les compétences qu'il développe; cette évaluation « continue » a pour fonction essentielle d'aide à l'apprentissage;
2. à la fin de l'étape, votre enfant devra réinvestir ses acquis dans des tâches plus complexes qui permettront de vérifier s'il maîtrise les connaissances et leur utilisation dans différentes situations (compétences).

Commentaires sur le bulletin

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans le bulletin pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant.

De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : présentation du portfolio, travaux envoyés à la maison, annotation dans l'outil de communication avec la maison, etc.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les Cadres d'évaluation des apprentissages. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://education.gouv.qc.ca>

Évaluation des apprentissages

Au primaire, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de notes. Le tableau suivant présente la pondération des différentes compétences, la valeur accordée à chacun des bulletins ainsi que les types d'évaluation présentés aux élèves. On y indique également le moment auquel un résultat sera inscrit au bulletin.

1^{er} cycle du primaire

Disciplines	Compétences	1 ^{er} bulletin (50%)		2 ^e bulletin (50%)	
		Types d'évaluation	Résultat inscrit au bulletin	Types d'évaluation	Résultat inscrit au bulletin
Français	Lire (30%)	Compréhension de texte Observation des stratégies utilisées	X	Compréhension de texte Observation des stratégies utilisées	X
	Écrire (50%)	Productions écrites Dictées de mots, de phrases	X	Productions écrites Dictées Tests de grammaire	X
	Communiquer oralement (20 %)	Présentation orale Causeries structurées Observation	X	Présentation orale Causeries structurées Observation	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20%)	Situation d'évaluation	X	Situation d'évaluation	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	Situation d'application Évaluation de fin de module	X	Situation d'application Évaluation de fin de module	X
Anglais	Comprendre des textes lus et entendus (60%)	Situation d'évaluation Observation	X	Situation d'évaluation Observation	X
	Communiquer oralement en anglais (40%)	Observation	X	Observation	X
ÉCR		Situation d'évaluation Observation lors des dialogues	X	Situation d'évaluation Observation lors des dialogues	X
Musique		Observation Évaluations écrites et/ou avec instruments	X	Observation Évaluations écrites et/ou avec instruments	X
Danse		Observation Évaluation écrite et/ou production	X	Observation Évaluation écrite et/ou production	X
Arts plastiques		Productions artistiques Appréciation des productions	X	Productions artistiques Appréciation des productions	X
Éducation physique		Observation en situation d'activités Auto-évaluation et co-évaluation Tests physiques	X	Observation en situation d'activités Auto-évaluation et co-évaluation Tests physiques	X

X : Un résultat est inscrit au bulletin
✓ : Un résultat pourrait être inscrit au bulletin

* Les épreuves ministérielles comptent pour 10% du résultat final de l'élève.
**Les épreuves centre de services scolaire comptent pour 20% du résultat du 2^e bulletin.

Évaluation des apprentissages (suite)

2^e cycle du primaire

Disciplines	Compétences	1 ^{er} bulletin (50%)		2 ^e bulletin (50%)	
		Types d'évaluation	Résultat inscrit au bulletin	Types d'évaluation	Résultat inscrit au bulletin
Français	Lire (30%)	Compréhension de texte Observation des stratégies utilisées	X	Compréhension de texte Observation des stratégies utilisées	X
	Écrire (50%)	Productions écrites Dictées Tests de grammaire	X	Productions écrites Dictées Tests de grammaire	X
	Communiquer oralement (20 %)	Présentation orale Observation	X	Présentation orale Observation	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20%)	Situation d'évaluation	X	Situation d'évaluation	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	Situation d'application Évaluation de fin de chapitre	X	Situation d'application Évaluation de fin de chapitre	X
Anglais	Communiquer oralement en anglais (45%)	Observation	X	Observation	X
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	Situation d'évaluation	X	Situation d'évaluation	X
	Écrire des textes (20%)	Situation d'évaluation	X	Situation d'évaluation	X
Univers social	Situation d'évaluation	X	Situation d'évaluation	X	
Sciences	Observation Expériences Évaluation écrite	X	Observation Expériences Évaluation écrite	X	
ÉCR	Situation d'évaluation Observation lors des dialogues	X	Situation d'évaluation Observation lors des dialogues	X	
Musique	Observation Évaluations écrites et/ou avec instruments	X	Observation Évaluations écrites et/ou avec instruments	X	
Arts plastiques	Productions artistiques	X	Productions artistiques	X	
Éducation physique	Observation en situation d'activités Auto-évaluation et co-évaluation Tests physiques	X	Observation en situation d'activités Auto-évaluation et co-évaluation Tests physiques	X	

X : Un résultat est inscrit au bulletin

✓ : Un résultat pourrait être inscrit au bulletin

* Les épreuves ministérielles comptent pour 10% du résultat final de l'élève.**Les épreuves centre de services scolaire comptent pour 20% du résultat du 2^e bulletin.

Évaluation des apprentissages (suite)

3^e cycle du primaire

Disciplines	Compétences	1 ^{er} bulletin (50%)		2 ^e bulletin (50%)	
		Types d'évaluation	Résultat inscrit au bulletin	Types d'évaluation	Résultat inscrit au bulletin
Français	Lire (30%)	Compréhension de texte Observation des stratégies utilisées	X	Compréhension de texte Observation des stratégies utilisées	X
	Écrire (50%)	Productions écrites Dictées Tests de grammaire	X	Productions écrites Dictées Tests de grammaire	X
	Communiquer oralement (20 %)	Présentation orale Observation	X	Présentation orale Observation	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20%)	Situation d'évaluation	X	Situation d'évaluation	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	Situation d'application Évaluation de fin de module	X	Situation d'application Évaluation de fin de module	X
Anglais	Communiquer oralement en anglais (45%)	Observation	X	Observation	X
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	Situation d'évaluation	X	Situation d'évaluation	X
	Écrire des textes (20%)	Situation d'évaluation	X	Situation d'évaluation	X
Univers social	Situation d'évaluation	X	Situation d'évaluation	X	
Sciences	Observation Expériences Évaluation écrite	X	Observation Expériences Évaluation écrite	X	
ÉCR	Situation d'évaluation Observation lors des dialogues	X	Situation d'évaluation Observation lors des dialogues	X	
Musique	Observation Évaluations écrites et/ou avec instruments	X	Observation Évaluations écrites et/ou avec instruments	X	
Arts plastiques	Productions artistiques	X	Productions artistiques	X	
Éducation physique	Observation en situation d'activités Auto-évaluation et co-évaluation Tests physiques	X	Observation en situation d'activités Auto-évaluation et co-évaluation Tests physiques	X	

X : Un résultat est inscrit au bulletin

✓ : Un résultat pourrait être inscrit au bulletin

* Les épreuves ministérielles comptent pour 10% du résultat final de l'élève.

**Les épreuves centre de serviced scolaire comptent pour 20% du résultat du 2^e bulletin.

Évaluation des apprentissages (suite)

Classe de développement continu

Disciplines	Compétences	1 ^{er} bulletin (50%)		2 ^e bulletin (50%)	
		Types d'évaluation	Résultat inscrit au bulletin	Types d'évaluation	Résultat inscrit au bulletin
Français	Lire (30%)	Lectures diverses selon le niveau (ex. : syllabes, mots, phrases, courts textes...). Compréhension de mots, de phrases. Observation des stratégies utilisées.	X	Lectures diverses selon le niveau (ex. : syllabes, mots, phrases, courts textes...). Compréhension de mots, de phrases. Observation des stratégies utilisées.	X
	Écrire (50%)	Productions de phrases à partir d'une banque de mots. Dictées de lettres, syllabes, mots. Observation des stratégies utilisées.	X	Productions de phrases à partir d'une banque de mots. Dictées de lettres, syllabes, mots. Observation des stratégies utilisées.	X
	Communiquer oralement (20 %)	Présentation orale. Causeries structurées. Observation en contexte spontané.	X	Présentation orale. Causeries structurées. Observation en contexte spontané.	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20%)	Situations d'évaluation sous forme de projet.	X	Situations d'évaluation sous forme de projet.	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	Situations d'évaluation sur les connaissances. Situations d'application dans la vie de tous les jours.	X	Situations d'évaluation sur les connaissances. Situations d'application dans la vie de tous les jours.	X
Anglais	Comprendre des textes lus et entendus (60%)	Situation d'évaluation. Observation.	X	Situation d'évaluation. Observation.	X
	Communiquer oralement en anglais (40%)	Observation lors des interactions.	X	Observation lors des interactions.	X
Éthique et culture religieuse		Situation d'évaluation. Observation lors des dialogues.	X	Situation d'évaluation. Observation lors des dialogues.	X
Univers social		Situation d'évaluation en lien avec le temps et l'espace.	X	Situation d'évaluation en lien avec le temps et l'espace.	X
Sciences et technologie		Observation. Expériences scientifiques.	X	Observation. Expériences scientifiques.	X
Musique		Observation. Production musicale. Appréciation de productions.	X	Observation. Production musicale. Appréciation de productions.	X
Arts plastiques		Productions artistiques. Appréciation de productions.	X	Productions artistiques. Appréciation de productions.	X
Éducation physique		Observation en situation d'activités. Tests d'habiletés motrices.	X	Observation en situation d'activités. Tests d'habiletés motrices.	X

X : Un résultat est inscrit au bulletin

✓ : Un résultat pourrait être inscrit au bulletin

Autres compétences

Aux bulletins 1 et 2, des commentaires sont formulés sur une des quatre autres compétences retenues parmi celles qui sont imposées par le MELS : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et savoir travailler en équipe.

1 ^{ère} année	Savoir communiquer
2 ^e année	Organiser son travail
3 ^e année	Savoir communiquer
4 ^e année	Savoir travailler en équipe
5 ^e année	Savoir travailler en équipe
6 ^e année	Organiser son travail
Développement continu	Organiser son travail

Communications officielles de l'année

Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant au plus tard le 20 novembre .
Premier bulletin	Le premier bulletin vous sera acheminé par Mozaik au plus tard le 22 janvier . Ce bulletin couvrira la période du 31 août au 15 janvier.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera acheminé par Mozaik au plus tard le 10 juillet . Ce bulletin couvrira la période du 18 janvier au 22 juin.
Veuillez noter que le bulletin de votre enfant est également disponible sur le portail du centre de services scolaire, dans la communauté <i>Parents Établissement Valléemont</i> , sous la rubrique <i>Mes enfants, Bulletin</i> ou par le lien suivant https://portailparents.ca/accueil/fr/	

**Pour les élèves ayant des besoins particuliers, des communications fréquentes entre l'école et les parents sont prévues.*

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel enseignant de l'école.

Soyez assurés de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettent de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'aider en conséquence.

Jean-Sébastien Gagnon, directeur



ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES AU PRÉSCOLAIRE

Année scolaire 2020-2021

Information aux parents DOCUMENT À CONSERVER

Chers parents,

Afin de suivre le cheminement de votre enfant et de lui apporter le soutien dont il a besoin, l'école utilise différents moyens pour évaluer la progression de ses apprentissages et vous en informer.

Au préscolaire, l'observation est le moyen privilégié d'évaluation pour porter un jugement sur le développement des compétences. Il porte sur les attitudes, les comportements, les démarches, les stratégies et les réalisations de l'enfant.

- **Les attitudes** : Quelle image a-t-il de lui-même comme apprenant? Est-il motivé, intéressé, sécurisé, enthousiaste, inquiet? Est-ce qu'il collabore, s'engage, écoute, respecte, etc.?
- **Les comportements** : Est-ce qu'il pleure, se fâche, abandonne, persévère? Est-ce qu'il démontre de la joie, du plaisir d'apprendre? Est-ce qu'il aime être avec les autres? Est-ce qu'il tente de résoudre des conflits à sa mesure, etc.?
- **Les démarches** : Comment s'y prend-il pour réaliser une tâche ou une activité? Quelle est sa manière d'apprendre? Est-ce qu'il sait comment s'organiser, etc.?
- **Les stratégies** : Est-ce qu'il utilise des moyens, des trucs, des façons de faire qui vont l'aider? Est-ce qu'il suit les étapes d'une tâche à réaliser? Est-ce qu'il utilise les ressources disponibles? Est-ce qu'il demande de l'aide lorsque c'est nécessaire, etc.?
- **Les réalisations** : C'est observer les activités et les productions de l'enfant depuis le début du processus de réalisation jusqu'à sa fin.

Les observations sont faites, par exemple, à l'aide d'entrevues, d'auto-évaluations, de grilles d'observation et de réalisations de l'enfant, et peuvent être colligées dans son portfolio.

Communications officielles de l'année

Première communication	Une première communication sera disponible sur Mozaïk au plus tard le 20 novembre.
Premier bulletin	Le premier bulletin sera disponible sur Mozaïk au plus tard le 22 janvier.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk au plus tard le 10 juillet.

Ensemble, poursuivons ce but commun qu'est l'épanouissement de votre enfant. Merci de votre précieuse collaboration!

L'équipe des enseignantes du préscolaire
Jean-Sébastien Gagnon, directeur





ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES EN CLASSE DE PROGRÈS CONTINUS (DIMS)

Année scolaire 2020-2021

Information aux parents
DOCUMENT À CONSERVER

Chers parents,

Afin de suivre le cheminement de votre enfant et lui apporter le soutien dont il a besoin, l'école utilise différents moyens pour évaluer la progression de ses apprentissages et vous en informer.

Dans la classe de développement continu, l'observation est le moyen privilégié d'évaluation pour porter un jugement sur le développement des compétences. C'est à partir d'activités de la vie quotidienne, de jeux ou d'autres activités structurées que l'information est recueillie, et ce, tout au long de l'année.

En 2020-2021, votre enfant poursuivra le développement des compétences suivantes :

- Communiquer de façon fonctionnelle
- Interagir avec son entourage

Exemple

Les résultats inscrits au bulletin de l'élève prennent la forme d'une cote selon la légende ci-dessous:

- A : L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui.
- B : L'élève répond aux exigences fixées pour lui.
- C : L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui.
- D : L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui.

Communications officielles de l'année	
Première communication	Une première communication sera disponible sur Mozaïk au plus tard le 20 novembre .
Premier bulletin	Le premier bulletin sera disponible sur Mozaïk au plus tard le 22 janvier .
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk au plus tard le 10 juillet .

Ensemble, poursuivons ce but commun qu'est l'épanouissement de votre enfant.

Merci de votre collaboration.

Claudine Filion, enseignante
Jean-Sébastien Gagnon, directeur



EVALUATION DES APPRENTISSAGES EN CLASSE DE PROGRÈS CONTINUS (DIP)

Année scolaire **2020-2021**

Information aux parents
DOCUMENT À CONSERVER

Chers parents,

Afin de suivre le cheminement de votre enfant et lui apporter le soutien dont il a besoin, l'école utilise différents moyens pour évaluer la progression de ses apprentissages et vous en informer.

Dans la classe de développement continu, l'observation est le moyen privilégié d'évaluation pour porter un jugement sur le développement des compétences. C'est à partir d'activités de la vie quotidienne, de jeux ou d'autres activités structurées que l'information est recueillie, et ce, tout au long de l'année.

En **2020-2021**, votre enfant poursuivra le développement des compétences suivantes :

- Agir efficacement sur le plan sensorimoteur
- Interagir avec son entourage

Exemple

Les résultats inscrits au bulletin de l'élève qui suit le programme ministériel pour la déficience intellectuelle profonde doivent comporter les deux volets suivants:

1) l'un concerne les résultats à l'égard du niveau de réussite de l'élève; ces résultats prennent la forme d'une cote selon la légende ci-dessous:

- A : L'élève démontre une compétence assurée.
- B : L'élève démontre une compétence intermédiaire.
- C : L'élève démontre une compétence modérée.
- D : L'élève démontre une compétence émergente.

2) l'autre concerne les résultats à l'égard de la progression de l'élève liée aux exigences fixées pour lui dans son plan d'intervention; ces résultats doivent être exprimés en chiffres selon la légende ci-dessous:

- 1 : L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui.
- 2 : L'élève répond aux exigences fixées pour lui.
- 3 : L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui.
- 4 : L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui.

Communications officielles de l'année	
Première communication	Une première communication sera disponible sur Mozaïk au plus tard le 20 novembre .
Premier bulletin	Le premier bulletin sera disponible sur Mozaïk au plus tard le 22 janvier .
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk au plus tard le 10 juillet .

Ensemble, poursuivons ce but commun qu'est l'épanouissement de votre enfant.

Merci de votre collaboration.

Claudine Filion, enseignante
Jean-Sébastien Gagnon, directeur



BARÈME D'ÉVALUATION CRITÉRIÉE

Le **Barème d'évaluation – Acte d'établissement Valléemont** est un outil qui a été élaboré par le Comité des normes et modalités de l'Acte d'établissement Valléemont en 2019-2020. Il a été soumis à l'équipe d'enseignants puis révisé pour version finale le 27 mars 2020. Ce barème permet une évaluation critériée des élèves et peut être utilisé par un(e) enseignant(e) dans une compétence ou une discipline, selon ses besoins et son jugement professionnel en matière d'évaluation des apprentissages. Une version sans résultat chiffré est aussi disponible pour les enseignant(e)s qui souhaiteraient s'en servir au courant d'une étape.

Barème d'évaluation – Acte d'établissement Valléemont

<i>Difficilement</i>		<i>Minimalement</i>		<i>Bien</i>		<i>Très Bien</i>		<i>Excellent</i>		
<i>Échec</i>		<i>Niveau 1</i>		<i>Niveau 2</i>		<i>Niveau 3</i>		<i>Niveau 4</i>		
<i>Étant donné le <u>nombre insuffisant</u> de critères auxquels répond l'élève, ce dernier n'atteint pas le seuil de réussite.</i>		<i>L'élève répond de <u>façon minimale</u> aux critères exigés pour l'atteinte de la compétence. Ce niveau correspond au <u>seuil de réussite</u>.</i>		<i>L'élève répond de <u>façon partielle</u> aux critères exigés pour l'atteinte de la compétence.</i>		<i>L'élève répond <u>avec efficacité</u> à la <u>majorité</u> des critères exigés pour l'atteinte de la compétence.</i>		<i>L'élève maîtrise <u>avec grande efficacité</u> l'<u>ensemble</u> des critères exigés pour l'atteinte de la compétence.</i>		
50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100

L'enseignant qui le désire peut soumettre une note différente de celles proposées sur le barème.



Trois formes de différenciation en évaluation :

la flexibilité pédagogique, les adaptations et les modifications¹.

La **flexibilité pédagogique** est cette souplesse qui permet d'offrir des choix planifiés à l'ensemble des élèves au moment des situations d'apprentissage et d'évaluation. Elle s'adresse d'abord au groupe d'élèves en général, non à un élève en particulier. Au quotidien, cette souplesse ouvre la porte à toutes sortes de possibilités à proposer aux élèves, tant sur le plan du choix de contenus différents (des lectures différentes, par exemple), que sur le plan de structures diverses (travail individuel, en équipe, collectif), de processus variés (différents degrés de guidance, entre autres) et de productions diversifiées. Cette flexibilité permet de planifier des situations d'apprentissage et d'évaluation où diverses options sont proposées selon les rythmes, styles et niveaux cognitifs des élèves. **Toutefois, ces choix ne doivent modifier en rien le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les critères d'évaluation des compétences visées ou les exigences.**

Les **adaptations** sont des ajustements ou aménagements des situations d'apprentissage et d'évaluation qui **ne viennent pas modifier ce qui est évalué**. Elles apportent un changement dans la façon dont se vivent ces situations pour un élève ayant des besoins particuliers. Les adaptations peuvent porter sur les procédures à suivre ou la manière de présenter visuellement les textes, la façon de les disposer, par exemple en offrant des textes plus aérés. Tout en permettant les ajustements ou aménagements habituellement utilisés par l'élève, le **contenu des situations demeure le même, ainsi que les critères d'évaluation et les exigences**. **Les adaptations ne doivent en aucune façon diminuer les exigences ou modifier ce qui est évalué.** À titre d'exemple, en géographie, permettre à un élève ayant des besoins particuliers d'écouter le texte d'accompagnement ou les consignes relève d'une adaptation.

Les **modifications** sont des changements dans les situations d'apprentissage et d'évaluation qui touchent aux **critères et aux exigences d'évaluation pour un élève ayant des besoins particuliers**. Le niveau de difficulté des situations est, en conséquence, modifié. Lire les consignes ou le texte à un élève au moment d'une évaluation en lecture est un exemple de modification. En réponse aux besoins particuliers d'un élève, une tâche allégée ou une situation différente de celle qui est proposée à l'ensemble du groupe est un autre exemple de modification. **Au moment de la passation des épreuves ministérielles, aux fins de la sanction des études, de telles modifications ne peuvent être apportées.**



PISTES DE DIFFÉRENCIATION

Nom : _____ Degré : _____
 École : _____ Date : _____

EXEMPLES DE FLEXIBILITÉ PÉDAGOGIQUE	EXEMPLES DE MESURES D'ADAPTATION	EXEMPLES DE MESURES DE MODIFICATION
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Enseigner explicitement les stratégies : modelage, pratique guidée, pratique avec les pairs, pratique autonome. <input type="checkbox"/> Présenter la tâche en étapes à tout le groupe, donner une consigne à la fois, soutenir avec du visuel. <input type="checkbox"/> Mettre en place le pairage pour tous les élèves. <input type="checkbox"/> Utiliser du matériel de manipulation. <input type="checkbox"/> Organiser des ateliers, du travail en dyade ou en sous-groupe. <input type="checkbox"/> Travailler avec un plan de travail. <input type="checkbox"/> Offrir des cliniques, organiser des groupes de besoins. <input type="checkbox"/> Utiliser les styles d'apprentissage ou les intelligences multiples. <input type="checkbox"/> Varier les approches pédagogiques. <input type="checkbox"/> Utiliser des organisateurs graphiques, des schémas. <input type="checkbox"/> Présenter différentes formules de correction. <input type="checkbox"/> Permettre les échanges d'idées lors de la planification d'un texte. <input type="checkbox"/> Offrir des lectures sur des thèmes ou des sujets variés. <input type="checkbox"/> Placer l'élève dans un endroit stratégique dans la classe (loin des sources de distractions). <input type="checkbox"/> Utiliser un outil pour gérer le temps (Time Timer, sablier). <input type="checkbox"/> Faire des rappels en vue de ramener l'élève à la tâche. <input type="checkbox"/> Permettre l'usage de divers référentiels et d'aide-mémoire. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Installer les élèves, seuls ou en petits groupes, dans un local calme et à l'extérieur de la classe (sous supervision). <input type="checkbox"/> Donner du temps supplémentaire pour terminer la tâche (1/3 du temps). <input type="checkbox"/> Répartir la tâche en petites séquences réalisées sur quelques jours. <input type="checkbox"/> Agrandir, fractionner ou aérer le texte à lire. <input type="checkbox"/> Imprimer les documents de travail sur des feuilles grand format (11X17). <input type="checkbox"/> Modifier l'ordre des questions. <input type="checkbox"/> Lire les consignes et les textes d'accompagnement (sauf en lecture, toutefois, en lecture la synthèse vocale est acceptée pour l'élève dyslexique). <input type="checkbox"/> Permettre d'enregistrer ses réponses ou son texte avant de l'écrire ou après. <input type="checkbox"/> Transcrire mot pour mot les réponses de l'élève (sauf en écriture). <input type="checkbox"/> Permettre l'utilisation d'une aide technologique. <input type="checkbox"/> Permettre l'utilisation du dictionnaire Eurêka, Lexibook. <input type="checkbox"/> Diminuer le nombre de questions de même niveau de complexité touchant au même critère d'évaluation. <input type="checkbox"/> Permettre l'utilisation de la calculatrice (résoudre). <input type="checkbox"/> Avoir recours à un enregistrement de la situation problème. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Exempter l'élève d'une partie de la tâche ou de la SAÉ. <input type="checkbox"/> Modifier la consigne en vue d'une réduction de la complexité de la tâche. <input type="checkbox"/> Réduire le nombre de critères d'évaluation à considérer. <input type="checkbox"/> Diminuer les exigences relatives à certains critères d'évaluation. <input type="checkbox"/> Utiliser des textes dont le niveau de difficulté est moindre. <input type="checkbox"/> Souligner les mots ou les phrases clés dans la consigne ou le texte. <input type="checkbox"/> Permettre l'utilisation de la calculatrice en tout temps en mathématique. <input type="checkbox"/> Permettre l'utilisation d'un ordinateur avec reconnaissance vocale.

Joindre ce document au plan d'intervention de l'élève.

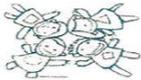
Modèle de la 1^{re} communication au primaire

MATIÈRE	GRP	DESCRIPTION	ENSEIGNANT(E)
ANGCOM	51	1 ^{re} communication - Anglais, langue seconde <i>Apprentissages : Votre enfant progresse normalement selon les attentes. Comportement : Votre enfant présente un bon comportement.</i>	BEAUSÉJOUR, KATHY
FRACOM	51	1 ^{re} communication - Français, langue d'enseignement <i>Apprentissages : Des mesures d'adaptation ont été mises en place pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.</i>	BOIVIN, GENEVIÈVE
MATCOM	51	1 ^{re} communication - Mathématique <i>Apprentissages : Votre enfant se montre persévérant.</i>	BOIVIN, GENEVIÈVE
MUSCOM	51	1 ^{re} communication - Musique <i>Apprentissages : Votre enfant s'implique activement dans ses tâches. Comportement : Votre enfant coopère avec ses pairs dans un travail d'équipe.</i>	ARPIN, NATHALIE
EDUCOM	51	1 ^{re} communication - Éducation physique et à la santé <i>Apprentissages : Votre enfant progresse de façon remarquable. Comportement : Votre enfant démontre de l'intérêt et participe positivement.</i>	DUFRESNE, STEPHANIE
PRICOM	51	Commentaires généraux du titulaire <i>Apprentissages : Les exigences du programme d'études ont été modifiées pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention. Comportement : Votre enfant présente un bon comportement.</i>	BOIVIN, GENEVIÈVE

École		Élève	
ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS 9, rue du Couvent, Petite-Rivière-Saint-François		NOM ET PRÉNOM	CODE PERMANENT
TÉLÉPHONE (418) 760-5002		GROUPE 251	CLASSE G
DIRECTEUR, DIRECTRICE Larose, Johane		Destinataire(s)	
		PÈRE <input checked="" type="checkbox"/> MÈRE <input checked="" type="checkbox"/> TUTEUR, TUTRICE <input type="checkbox"/>	
		ADRESSE	

Message de l'école	
Cette première communication est une belle occasion de discuter avec votre enfant de ses apprentissages. Continuez à l'encourager, le valoriser et le soutenir dans le développement de ses compétences. La direction	

Modèle de la 1^{re} communication au préscolaire

 Commission scolaire de Charlevoix 	
Première communication aux parents-PRÉSCOLAIRE Année scolaire	
<p>École ÉCOLE FORGET 7, rue Forget, Bale-Saint-Paul Téléphone: (418) 436-2828</p> <p>Direction Gagné, Simon</p>	<p>Élève</p> <p>Code permanent _____ Fiche _____</p> <p>Groupe repère _____</p> <p>Destinataire(s) _____</p> <p>Mère _____</p> <p>Père _____</p> <p>Adresse _____</p>
<p>RELATIONS AVEC LES AUTRES</p> 	<p>Votre enfant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche la compagnie des autres <input type="checkbox"/> - Échange de façon harmonieuse avec les autres <input type="checkbox"/> - Recherche la compagnie d'un seul ou d'une seule amie <input type="checkbox"/> - Joue souvent seul <input type="checkbox"/> - Observe sans se mêler aux autres <input type="checkbox"/> <p>J'encourage votre enfant à entrer en relation avec les autres <input type="checkbox"/></p>
<p>PARTICIPATION</p> 	<p>Votre enfant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe spontanément <input type="checkbox"/> - Participe quelques fois <input type="checkbox"/> - S'intéresse à toutes les activités <input type="checkbox"/> - S'intéresse à quelques activités <input type="checkbox"/> - Manifeste de l'autonomie dans ses activités <input type="checkbox"/> <p>J'encourage votre enfant à participer aux activités <input type="checkbox"/></p>
<p>VIE DE GROUPE</p> 	<p>Votre enfant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapte à la routine de la classe <input type="checkbox"/> - Respecte les règles de vie <input type="checkbox"/> <p>J'encourage votre enfant à respecter les règles de vie <input type="checkbox"/></p>
<p>COMMUNICATION</p> 	<p>Votre enfant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communique facilement <input type="checkbox"/> - S'exprime de façon claire et précise <input type="checkbox"/> <p>J'encourage votre enfant à communiquer avec moi <input type="checkbox"/></p>
<p>Commentaires de l'enseignant</p>	
<p>Signature de l'enseignant: _____</p>	

Messages codés pour la première communication et le bulletin

Messages codés 1 (apprentissages)

Code	Description
01	Votre enfant progresse de façon remarquable.
02	Votre enfant relève les défis proposés.
03	Votre enfant s'implique activement dans ses tâches.
04	La participation de votre enfant aux activités en classe s'est beaucoup améliorée.
05	Votre enfant se montre persévérant.
06	Votre enfant applique les stratégies apprises.
07	Votre enfant présente quelques difficultés dans ses apprentissages.
08	Votre enfant a régulièrement besoin d'aide.
09	Votre enfant aurait avantage à faire ses travaux à la maison.
10	Votre enfant est présentement à risque d'échec.
11	J'encourage votre enfant à se présenter aux récupérations.
12	J'encourage votre enfant à utiliser davantage son agenda.
13	Votre enfant utilise de bonnes méthodes de travail.
14	Votre enfant gagnerait à mieux organiser son travail.
15	Votre enfant gagnerait à respecter les consignes du travail demandé.
16	Les absences de votre enfant nuisent à son rendement.
17	Des mesures d'adaptation ont été mises en place pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.
18	Les exigences du programme d'études ont été modifiées pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.
19	Votre enfant gagnerait à s'impliquer davantage dans les tâches proposées.
20	J'encourage votre enfant à s'exprimer plus régulièrement en anglais.
21	Votre enfant fait des efforts, mais a beaucoup de difficulté.
22	J'encourage votre enfant à exploiter davantage toutes ses capacités.
23	Votre enfant progresse normalement selon les attentes.
24	Votre enfant aurait avantage à être plus attentif et concentré en classe.
25	Des mesures d'adaptation en lecture ont été mises en place pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.
26	Des mesures d'adaptation en écriture ont été mises en place pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.
27	Des mesures d'adaptation dans la compétence " résoudre " ont été mises en place pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.
28	Des mesures d'adaptation dans la compétence " raisonner " ont été mises en place pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.

...suite messages codés 1 (apprentissages)...

32 PROGRESSION DES APPRENTISSAGES

~~33 Les résultats correspondent au programme modifié défini au plan d'intervention. Votre enfant fait des apprentissages de la 1^{re} année du primaire.~~

~~34 Les résultats correspondent au programme modifié défini au plan d'intervention. Votre enfant fait des apprentissages de la 2^e année du primaire.~~

~~35 Les résultats correspondent au programme modifié défini au plan d'intervention. Votre enfant fait des apprentissages de la 3^e année du primaire.~~

~~36 Les résultats correspondent au programme modifié défini au plan d'intervention. Votre enfant fait des apprentissages de la 4^e année du primaire.~~

~~37 Les résultats correspondent au programme modifié défini au plan d'intervention. Votre enfant fait des apprentissages de la 5^e année du primaire.~~

~~38 Les résultats correspondent au programme modifié défini au plan d'intervention. Votre enfant fait des apprentissages de la 6^e année du primaire.~~

39 Votre enfant fait des apprentissages de la 1^{re} secondaire.

40 Votre enfant fait des apprentissages de la 2^e secondaire.

41 Votre enfant fait des apprentissages de la 3^e secondaire.

42 Votre enfant fait des apprentissages de la 4^e secondaire.

43 Votre enfant fait des apprentissages de la 5^e secondaire.

44 Votre enfant a terminé le programme de la 1^{re} secondaire.

45 Votre enfant a terminé le programme de la 2^e secondaire.

46 Votre enfant a terminé le programme de la 3^e secondaire.

47 Votre enfant a terminé le programme de la 4^e secondaire.

48 Votre enfant a terminé le programme de la 5^e secondaire.

49 Votre enfant n'a pas terminé le programme de son niveau.

76 Les exigences de réussite de la compétence à lire ont été modifiées pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.

77 Les exigences de réussite de la compétence à écrire ont été modifiées pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.

78 Les exigences de réussite de la compétence à résoudre ont été modifiées pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.

79 Les exigences de réussite de la compétence à raisonner ont été modifiées pour votre enfant, et ce, dans le cadre de son plan d'intervention.

80 Votre enfant devrait pratiquer davantage sa flûte à bec.

81 Votre enfant a parfois besoin d'aide pour réaliser les tâches.

82 J'invite votre enfant à utiliser davantage les stratégies apprises.

83 Votre enfant démontre de l'intérêt pour la lecture.

Messages codés 2 (comportements)

Code	Description
50	Votre enfant respecte les règlements de la classe.
51	Votre enfant utilise un langage inapproprié.
52	Votre enfant aurait avantage à respecter les droits de parole.
53	Votre enfant démontre de l'intérêt et participe positivement.
54	Votre enfant exerce une influence positive dans le groupe.
55	Votre enfant s'intègre bien à son groupe et à son milieu.
56	J'encourage votre enfant à s'affirmer davantage.
57	J'encourage votre enfant à participer davantage en classe.
58	Votre enfant aurait avantage à se présenter avec tout son matériel en classe.
59	Votre enfant est attentif et appliqué.
60	
61	J'encourage votre enfant à arriver à l'heure dans ses cours.
62	Le comportement de votre enfant nuit à son rendement.
63	Votre enfant coopère avec ses pairs dans un travail d'équipe.
64	Votre enfant gagnerait à mieux accepter les idées des autres.
65	J'encourage votre enfant à communiquer de façon respectueuse.
66	Votre enfant présente un bon comportement.
67	Il est difficile pour votre enfant de respecter les règlements de la classe.
68	Votre enfant est parfois distrait en classe.
69	Votre enfant aurait avantage à moins bavarder en classe.
70	J'invite votre enfant à remettre ses devoirs à temps.

Messages codés (préscolaire)

Objectif	Code	
1	001	Votre enfant démontre de l'intérêt et du plaisir dans les jeux de motricité globale (courir, sauter, grimper, lancer, etc.).
1	002	J'encourage votre enfant à participer aux jeux de motricité globale (courir, sauter, grimper, lancer, etc.).
1	003	Votre enfant démontre de l'intérêt et du plaisir dans les activités de motricité fine (coller, découper, tracer, dessiner, etc.).
1	004	J'encourage votre enfant à participer aux activités de motricité fine (coller, découper, tracer, dessiner, etc.).
2	001	Votre enfant exprime spontanément ses goûts et ses besoins.
2	002	J'encourage votre enfant à exprimer ses goûts et ses besoins en lui proposant mon aide.
2	003	Votre enfant s'intègre facilement à la vie de la classe.
2	004	J'encourage votre enfant à s'intégrer à la vie de la classe en lui proposant mon aide.
3	001	Votre enfant entre en relation de façon harmonieuse avec les autres.
3	002	J'encourage votre enfant à entrer en relation de façon harmonieuse avec les autres en lui proposant mon aide.
3	003	Votre enfant joue avec les autres enfants de la classe.
3	004	J'encourage votre enfant à jouer avec les autres enfants de la classe.
4	001	Votre enfant prend plaisir à communiquer avec les autres.
4	002	J'encourage votre enfant à communiquer avec les autres en lui proposant mon aide.
4	003	Votre enfant est attentif à la personne qui s'adresse à lui.
4	004	J'encourage votre enfant à être attentif à la personne qui s'adresse à lui.
5	001	Votre enfant prend plaisir à participer à l'activité proposée.
5	002	J'encourage votre enfant à s'intéresser aux activités en lui proposant mon aide.
5	003	Votre enfant aime essayer de nouveaux jeux.
5	004	J'encourage votre enfant à essayer de nouveaux jeux.
6	001	Votre enfant commence et termine ses activités.
6	002	J'encourage votre enfant à commencer et à terminer ses activités en lui proposant mon aide.
6	003	Votre enfant prend plaisir à présenter son activité.
6	004	J'encourage votre enfant à présenter son activité en lui proposant mon aide.



Programme et bulletin modifié

Nom de l'élève : _____
Degré : _____ Titulaire : _____
Orthopédagogue : _____
Année scolaire : 20____-20____ Étape : ① ② ③

OUTILS DE PLANIFICATION : PFEQ ET PROGRESSION DES APPRENTISSAGES			
LIRE	Note : ____%	ÉCRIRE	Note : ____%
RÉSoudre	Note : ____%	RAISONNER	Note : ____%

À déposer au dossier d'aide particulière de l'élève.

Signature du titulaire

Date

Petit mémo pour bien comprendre les quatre cotes utilisées au préscolaire...

Chers parents,

Dans le bulletin du préscolaire, quatre cotes sont proposées, avec le libellé suivant :

- A** ⇒ L'élève se développe très bien.
- B** ⇒ L'élève se développe adéquatement.
- C** ⇒ L'élève se développe avec certaines difficultés.
- D** ⇒ L'élève éprouve des difficultés importantes.

Premièrement, nous tenons à mentionner qu'un C ou un D n'est pas un échec. Le préscolaire est un environnement particulier où les enfants sont stimulés et outillés pour développer des compétences qui leur seront utiles pour tout leur parcours scolaire. On ne parle donc pas d'échec, mais de difficultés à développer certaines compétences. Si vous retrouvez des C ou des D dans le bulletin de votre enfant, ne paniquez pas! Ce n'est pas irréversible et nous allons travailler ensemble pour transformer ces lettres à la prochaine étape. 😊

Voici donc une description plus précise et détaillée de chaque cote.

- A** ⇒ Ça va super bien! L'élève apprend très facilement et comprend rapidement ce qui est enseigné ou montré. Il n'a besoin d'aucune autre aide que mon explication ou ma modélisation (donner un exemple de ce qu'il faut faire).
- B** ⇒ Ça va bien, les apprentissages vont bon train et il réussit. Il peut lui arriver d'avoir besoin d'un peu d'aide (ce qui est normal à 5-6 ans!) de temps en temps en plus de mon explication ou de ma modélisation.
- C** ⇒ L'élève réussit à accomplir ce qu'on attend de lui, mais il a souvent besoin d'aide. Mon soutien est régulièrement nécessaire pour qu'il y parvienne, mais il y parvient. 😊 Certaines difficultés sont bien ciblées, mais avec un soutien adéquat et avec du temps, l'amélioration devrait tranquillement se pointer le bout du nez.
- D** ⇒ Même avec de l'aide, l'élève n'y arrive pas ou ça reste difficile. Il a besoin de mon soutien constant et de beaucoup d'attention. Il faut mettre en place des moyens pour aider votre enfant face aux difficultés qu'il rencontre. Un plan de match pourrait être nécessaire.

Nous espérons que ces explications vous aideront à mieux comprendre le bulletin que vous recevez aujourd'hui. Votre enfant va progresser, changer, apprendre de nouvelles choses, s'adapter, se développer, vieillir, s'ouvrir. Ce qui est difficile aujourd'hui ne le sera peut-être plus dans quelques semaines. De même qu'un A peut parfois se transformer en B lorsque les défis deviennent plus exigeants au cours de l'année. 😊

Nous sommes là en tout temps pour soutenir votre enfant et lui permettre de s'épanouir. Nous sommes également là pour répondre à vos questions et pour que nous trouvions ensemble des pistes de solutions aux problèmes rencontrés. N'hésitez pas à nous contacter si vous en ressentez le besoin!

L'équipe du préscolaire

RÉFÉRENCES

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur l'instruction publique*, Éditeur officiel du Québec, novembre 2011.
 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Éditeur officiel du Québec, novembre 2011.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Instruction annuelle 2011-2012*, Éditeur officiel du Québec, juin 2011, 38 p.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Les choix de notre école à l'heure du bulletin unique*, 2011, 23 p.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages (partie I)*, Québec, 2005, 49 p.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages (partie II, volets 1,2 et 3)*, Québec, 2005, 96 p.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, 2006.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire, deuxième cycle*, Québec, 2007.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Cadres d'évaluation des apprentissages*, Québec, 2011.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Progression des apprentissages*, Québec, 2011.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Échelles des niveaux de compétence, Enseignement secondaire, 1er cycle*, Direction générale de la formation des jeunes, Québec, 2006.
 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *L'évaluation des apprentissages au secondaire, Cadre de référence, Version préliminaire*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2005, 136 p.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, 2003, 67 p.
-